



MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Apollinaire

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2026 – 19 H

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la susdite municipalité,

Le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire du conseil, le mercredi 20^e jour de juillet 2026, à 19 h, à la salle du conseil municipal Benoit Côté (94, rue Principale).

Conformément à l'article 56 du Code municipal du Québec, les délibérations du conseil au cours de cette séance, porteront uniquement sur les points suivants :

1. Création d'un poste de chef(fe) aux opérations au Service de sécurité incendie

DONNÉ à Saint-Apollinaire le **17 juillet 2026**.

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal du 11, rue Industrielle et sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Tel que prévu au *Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics* (numéro 835-2018) adopté le 13^e jour d'août 2018 par le conseil municipal, je Stéphanie Gaudreau, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie par la présente, avoir affiché le présent avis public concernant la séance extraordinaire du 20 juillet 2026 sur le site Internet de la Municipalité le 17 juillet 2026.

DONNÉ à Saint-Apollinaire le 17 juillet 2026.

Stéphanie Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière